



Loi rémunération formation en intérim

Par **rentzi**, le **13/03/2009** à **17:28**

Bonjour,

j'aimerais connaître le texte de loi qui oblige une boîte intérim à rémunérer la formation. En l'occurrence il s'agit juste d'une journée, et l'agence fait la sourde oreille.

Merci